

# 5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

---

---

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.1 Assureurs

#### **Intact Assurances Générales inc.**

Avis de délivrance et de modification de permis  
Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a délivré, suite à la fusion d'AXA Assurances inc. et d'Intact Assurances Générales inc., un permis d'assureur à la compagnie résultante, qui initialement portait le nom d'Intact Assurances Générales inc. et, dans sa version anglaise Intact General Insurance Inc., l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance mentionnées ci-après :

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| - assurance sur la vie                         | - assurance crédit                 |
| - assurance contre la maladie ou les accidents | - assurance contre le détournement |
| - assurance automobile                         | - assurance de frais juridiques    |
| - assurance aviation                           | - assurance grêle                  |
| - assurance de biens                           | - assurance contre l'incendie      |
| - assurance des chaudières et des machines     | - assurance de responsabilité      |
| - assurance cautionnement                      | - assurance maritime               |

Avis est également donné, par la présente, que l'Autorité a modifié, en date du 8 février 2012, le permis d'assureur d'Intact Assurances Générales inc. aux seules fins d'y substituer son nom pour celui d'AXA Assurances inc. et, dans sa version anglaise, AXA Insurance Inc. L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec, sous son nouveau nom, dans les mêmes catégories d'assurance que celles mentionnées précédemment.

Le siège de l'assureur est situé au 2020, rue University, bureau 700, Montréal (Québec) H3A 2A5.

Fait le 8 février 2012

La surintendante de l'encadrement  
de la solvabilité,

Danielle Boulet

### 5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

### 5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.